

L'AGRICULTURE, POUR NOURRIR LE MONDE D'ABORD!

VISION: L'État et la société québécoise doivent appuyer la nécessaire **transition** vers une agriculture diversifiée, plurielle, constituée de fermes de taille variable et soucieuses de produire, dans le respect de la vitalité des écosystèmes dont elle dépend et des communautés qui l'accueillent, des aliments sains, variés et de haute qualité, destinés d'abord à la population locale.

1ÈRE ORIENTATION - PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ESSENTIELS À LA PÉRENNITÉ DE LA PRODUCTION AGROALIMENTAIRE

- Objectif 1:** Informer et sensibiliser tous les acteurs du secteur agroalimentaire sur l'impact négatif des pratiques agricoles actuelles et sur les solutions de remplacement existantes
- Objectif 2:** Financer adéquatement et consolider la gestion écosystémique du territoire par bassin versant et l'accompagnement agroenvironnemental des fermes.
- Objectif 3:** Appliquer strictement et bonifier les règlements existants pour protéger l'environnement
- Objectif 4:** Favoriser et rétribuer l'application de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des règlements existants, afin de rémunérer notamment la production de biens et services environnementaux et la fourniture d'avantages écologiques par les entreprises agricoles.
- Objectif 5:** Renforcer et élargir le principe d'écoconditionnalité et établir des seuils de référence

2IÈME ORIENTATION - ATTEINDRE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Objectif 1:** Faire en sorte que l'agriculture soit exclue de la négociation des traités de libre échange, en particulier l'AÉCG
- Objectif 2:** Suivre les Objectifs de la consultation sur *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec*, tenue en 2004 dans le cadre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA), notamment l'application du principe de précaution
- Objectif 3:** Instaurer un moratoire sur le dézonage des terres agricoles
- Objectif 4:** Prendre des mesures (légalles, réglementaires et autres) pour maximiser la présence de produits québécois sur les étalages des grandes surfaces, des épiceries, dans les restaurants et dans les établissements publics (écoles, hôpitaux, ministères, etc.)
- Objectif 5:** Favoriser l'émergence de petites fermes en arbitrant en faveur de l'établissement de la relève agricole plutôt que vers l'agrandissement des exploitations, ainsi qu'en fractionnant un certain pourcentage des terres actuellement destinées à l'agriculture industrielle par la révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans une optique de pluralité et de multifonctionnalité de l'agriculture
- Objectif 6:** Encourager la production, la transformation et la distribution à l'échelle locale en soutenant:
 - ⤴ l'agriculture urbaine et périurbaine,
 - ⤴ l'agriculture soutenue par la communauté,
 - ⤴ les marchés publics, les kiosques de vente à la ferme, les marchés de solidarité et autres

3IÈME ORIENTATION - JETER LES BASES D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL FONDÉ SUR L'ÉQUITÉ ENTRE LE PRODUCTEUR, LE DISTRIBUTEUR ET LE MANGEUR

- Objectif 1:** Respecter la volonté des Québécois, exprimée à travers les sondages et les consultations publiques sur la question des OGM, notamment en instaurant l'étiquetage obligatoire des OGM
- Objectif 2:** Faciliter l'accès aux marchés pour les petits producteurs qui favorisent un modèle agricole viable, à échelle humaine et qui contribuent à la multifonctionnalité de l'agriculture et à la vitalité des régions
- Objectif 3:** Mettre fin au monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles et permettre à divers modèles agricoles d'être représentés
- Objectif 4:** Promouvoir et rendre accessible aux mangeurs des aliments sains, de haute qualité, produits localement et ayant un impact minime sur l'environnement
- Objectif 5:** Réformer les normes d'étiquetage des aliments afin que toute l'information pertinente sur les conditions de production des aliments y figure